

lesquelles je présente, dès le début de la Conférence, une résolution qui est la plus susceptible de répondre à nos exigences; nous espérons qu'elle fera l'objet d'une étude très attentive. Bien que cela ne soit qu'un des nombreux facteurs qui doivent avoir une influence sur la décision que nous avons à prendre, nous examinerons néanmoins les résultats de cette Conférence avec la plus grande attention et à la lumière des renseignements que nous avons reçus de notre délégation au Vietnam. A la suite de notre étude sur l'issue de cette Conférence et riches de l'expérience que nous aurons accumulée jusqu'alors, si nous devions décider de nous retirer de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, nous ferons savoir aux parties intéressées que, à l'expiration des soixante jours de l'engagement que nous avons pris, soit le 30 mars, le Canada cessera d'être membre de la CICS. Par ailleurs, nous nous déclarerons disposés, si toutes les parties signataires de l'Accord le souhaitent, à demeurer sur place et à agir à titre de membre jusqu'au 30 avril 1973 ou à telle autre date plus rapprochée où un nouveau membre pourra obtenir l'assentiment des signataires et nous remplacer.

Il serait fort malheureux que mon Gouvernement ait à prendre une telle décision. Tous les Canadiens sont fiers, et à juste titre, de la façon dont les forces armées du Canada ont participé, en particulier, aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Ce serait une amère déception, pour eux comme pour nous, que de devoir mettre fin unilatéralement à notre participation. Cependant, je suis tout aussi certain qu'aucun Canadien ne souhaiterait voir nos représentants obligés de choisir entre taire des renseignements pertinents et assumer la responsabilité nationale entière et directe des conséquences que ferait naître le fait de les divulguer dans les circonstances actuelles. Le peuple canadien souhaiterait encore moins voir notre délégation adopter une attitude de témoin impuissant, ce que des délégations canadiennes en Indochine ont dû faire dans le passé, pendant que seraient violés les accords dont elle est censée surveiller l'application.

J'ai bon espoir que le nouvel Accord portera ses fruits si les délégations ici présentes souhaitent en faciliter la réalisation et, pour cela, y mettent du leur. Si mon espoir n'est pas fondé, nous devrons prévoir le transfert ordonné à un autre gouvernement des responsabilités qui sont nôtres au sein de la CICS. Ce faisant, nous ne sous-entendrions pas que nos partenaires au sein de la CICS, ou un éventuel successeur, seraient moins sensibles ou moins attentifs que nous aux problèmes qui pourraient surgir. Nous avons tiré nos propres conclusions sur le maintien de la paix au Vietnam il y a quelques années déjà et nous n'avons aucune raison d'en remettre en doute la validité. Par ailleurs, nous comprenons fort bien que d'autres pays, qui occupent une position géographique différente de la nôtre, puissent arriver à des conclusions tout à fait opposées. Nous respectons leur point de vue et nous espérons qu'ils comprendront le nôtre.

Le Canada a été invité à cette Conférence à titre de membre de la CICS, et la présence du Canada à la Conférence ainsi que son adhésion à tout acte final ou toute déclaration, découle exclusivement de sa participation à la CICS. Il s'ensuit par conséquent que le retrait du Canada de la CICS mettrait également fin aux autres responsabilités du Canada qui pourraient découler soit de l'Accord et des protocoles, soit des décisions émanant de cette Conférence.